

Biosécurité dans les élevages de porcs et sangliers

Objectifs de la formation

Connaitre les bases scientifiques et épidémiologiques de la peste porcine africaine. Etre capable de concevoir et de gérer un plan de biosécurité.

Enjeux

Cette formation s'inscrit dans les actions OBLIGATOIRES quelle que soit la taille de l'élevage et doit être délivrée par un formateur agréé, ayant suivi la formation de formateurs IFIP-SNGTV. Le But est de former des référent_e_s maîtrisant la peste porcine africaine et capable sur son territoire d'être un référent au sein de ses instances agricoles pour être capable de concevoir et de gérer un plan de biosécurité où il pourra intervenir aussi auprès d'autre producteurs/trices concernés.

Pré-requis

Aucun. Public visé : Tout contributeur agriculteur(trice) VIVEA, conjoints d'exploitants, aides familiaux et cotisants solidaires de différentes régions de France amené(e)s à travailler sur la problématique de la peste porcine africaine. Quelques salarié(e)s de structures accompagnant les agriculteurs, en binôme, dans leurs démarches, dans ce domaine.

Déroulé

Introduction - Présentation des objectifs de la journée.
Tour de table de présentation des stagiaires de leurs besoins et synthèse.
Ajuster collectivement le contenu des modules de la journée pour répondre à la demande des stagiaires agriculteurs(trices) et partir sur des besoins identifiés, pour une action participative
Présentation des objectifs et de la méthodologie de la formation des éleveurs référents biosécurité
Notions sur le virus de la PPA et comment reconnaître la maladie
Notions de réservoirs et vecteurs. Evaluation des risques
Situation épidémiologique
L'Arrêté du 16/10/2018
Définition des zones, des barrières et des flux
Points clés de la biosécurité
Cas concrets et synthèse des travaux des stagiaires
Plan de nettoyage, de désinfection et de dératisation.
Examen des documents constituant le plan de biosécurité
Évaluation orale/écrite de la session sur la forme et sur le fond (satisfaction).
Définition suivant le ressenti du formateur et des besoins exprimés par les stagiaires, de perspectives de nouvelles actions de formation collectives.

Dates, lieux et intervenants

12 juin 2019

09:30 - 17:30 (7hrs)

locaux de la Confédération paysanne 104 rue Robespierre
93170 Bagnole

Intervenant extérieur expert : Olivier Toulouse de l'IFIP
- Institut du Porc
- Julien MELOU, animateur FADEAR depuis 8 ans (formateur_facilitateur lors de la formation).

Financier(s)



Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))

Infos complémentaires

Organisée par Fadear

Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 01/01/1970

Tarifs

Adhérent 0€

Non agricole 175€

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Prise en charge intégrale des frais pour les paysans_nes adhérent_e_s à la Fadear. Formation prise en charge pour les paysans_nes non adhérent_e_s à la Fadear par le fonds de formation Vivea auxquels ils cotisent dans la limite de leur plafond annuel.

Plus de renseignements

Julien Melou

jmelou@fadear.org

Fadear

104 rue Robespierre

93170 Bagnole

01 43 63 41 50

Le repas du midi est organisé par la FADEAR et son coût est compris dans le coût de la formation ainsi que le petit déjeuner.